N° 2026.01.4

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260210-2026_01_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-deux janvier, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mme LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, DETOT et EVEN, Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, DOS, MILLOT et LETONTURIER Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mme LAIGO (procuration à Mme COTIN), Mme JOUFFE (procuration à Mme LONCLE), Mme MARTIN (procuration à M. MACÉ), Mme MENIER, M. CADE (procuration à Mme BURLOT).**

Monsieur Malo LETONTURIER a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

RÉSIDENCE DE LA CHAMPAGNE – DEMANDE DE REMISE DE LOYER

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande formulée par les locataires du logement D, de la Résidence de la Champagne.

Ces derniers ont subi des dégâts des eaux dès leur emménagement. Le loyer de ce logement est de 550 €.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer une remise de loyer d'un montant de 100 € sur le mois de janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte d'appliquer une remise de loyer d'un montant de 100 € sur le mois de janvier 2026 ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.